

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 27 janvier 2022 à 19h00 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la pandémie (COVID-19).

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Steeve Raby, Jean-Claude Giroux, et Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette et Lydiane Bernard sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

2022-01-14 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'ouvrir la séance spéciale pour l'adoption du budget. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-01-15 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Éric Talbot. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Adoption du budget
- 4 : Période de questions portant uniquement sur le budget
- 5 : Levée de la séance

2022-01-16 : ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu :
-D'adopter le budget 2022 avec des recettes et des déboursés totalisant 800 000 \$;
-D'affecter un montant de 20 000 \$ disponible du règlement d'emprunt 2008-05 pour l'affecter au remboursement de l'emprunt en vigueur 2008-05(3);
-De publier les détails du budget sur le site internet de la municipalité et de l'adresser dans tous les foyers de la localité.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4 : Période de questions portant uniquement sur le budget
Aucune question.

2022-01-17 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu de lever la séance à 19h05. Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 27 janvier 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 février 2022.



	BUDGET 2021	BUDGET 2022
RECETTES		
Taxes	489 794 \$	511 581 \$
Paiements tenant lieu de taxes	34 930 \$	34 895 \$
Services rendus	13 599 \$	14 102 \$
Autres revenus	9 950 \$	50 600 \$
Transfert des droits inconditionnels	57 751 \$	62 293 \$
Transfert des droits conditionnels	139 976 \$	126 529 \$
TOTAL DES RECETTES	746 000 \$	800 000 \$
DÉBOURSÉS		
Administration générale	192 200 \$	219 386 \$
Sécurité publique et incendie	67 748 \$	58 315 \$
Transport	222 680 \$	241 861 \$
Hygiène du milieu	97 766 \$	112 810 \$
Aménagement et urbanisme	16 517 \$	32 728 \$
Loisirs et culture	35 086 \$	25 200 \$
Frais de financement	22 713 \$	19 080 \$
Remboursement de capital	91 290 \$	90 620 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS	746 000 \$	800 000 \$